



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 96113

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le bilan des permis à points. Il souhaite en effet connaître l'évolution de la répartition des pertes de points par catégorie d'excès de vitesse, dans le département du Tarn, depuis l'année 2000.

Texte de la réponse

L'évolution de la répartition des pertes de points par catégorie d'excès de vitesse dans le département du Tarn entre 2000 et 2002 se décline ainsi :

NOMBRE DE POINTS RETIRÉS POUR DES INFRACTIONS POUR EXCÈS DE VITESSE	2000	2001	2002
Excès de vitesse de moins de 20 km/h	128	131	91
Excès de vitesse d'au moins 20 km/h et de moins de 30 km/h	1 633	2 026	1 646
Excès de vitesse d'au moins 30 km/h et de moins de 40 km/h	1 674	2 325	1 800
Excès de vitesse d'au moins 40 km/h et de moins de 50 km/h	964	720	596
Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	372	366	232
Nombre total de points retirés pour des infractions d'excès de vitesse	4 771	5 568	4 365

À partir de 2003, la mise en place du contrôle/sanction automatisé a provoqué l'évolution suivante :

NOMBRE DE POINTS RETIRÉS pour des infractions pour excès de vitesse	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Excès de vitesse de moins de 20 km/h	317	1 494	5 695	12 277	17 990	20 667	20 604	23 505
Excès de vitesse d'au moins 20 km/h et de moins de 30 km/h	4 115	5 348	4 110	5 942	6 144	6 120	5 556	5 790

Excès de vitesse d'au moins 30 km/h et de moins de 40 km/h	4 050	4 056	2 895	2 781	2 400	2 355	2 040	2 364
Excès de vitesse d'au moins 40 km/h et de moins de 50 km/h	776	612	528	356	532	356	348	520
Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	320	340	372	258	306	294	138	486
Nombre total de points retirés pour des infractions d'excès de vitesse	9 578	11 850	13 600	21 614	27 372	29 792	28 686	32 665

Selon l'ONISR, sur les 22 900 vies sauvées sur les routes françaises depuis 2002 (année de l'annonce du déploiement du contrôle sanction automatisé appelé communément « radar automatique »), les trois quarts l'ont été grâce à l'amélioration des comportements des Français en matière de vitesse au volant. La vitesse excessive ou inadaptée est la première cause de mortalité du département du Tarn.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96113

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13480

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8158